La Caisse Desjardins de Ferme-Neuve est heureuse de participer à la réalisation de ce feuilleton

FEUILLETON

Juillet 2021

Municipalité de Ferme-Neuve

Nouvelles municipales	Page 1
Sécurité et Urbanisme	Page 2,3 et 4
Loisirs	Page 5
Communautaire	Page 6 et 7
Littérature	Page 8

Avez-vous vu notre Coureur des bois?

Il se dresse fièrement dans ce nouveau parc dédié aux aînés. Il brave montagnes, rivières et forêts afin de faire le commerce des fourrures avec différents groupes des Premières Nations.

Les coureurs des bois étaient des commerçants itinérants qui s'adonnaient, sans permis, à la traite des fourrures. Ils utilisaient l'échange de produits appréciés par les peuples autochtones contre leur récolte de fourrures. Ils circulaient principalement en Nouvelle-France. Ils ont joué un rôle important dans l'exploitation des territoires et dans le développement de relations avec les peuples autochtones. Ils apprenaient leur langue et leurs coutumes, à certaines occasions, ils servaient d'interprète aux dirigeants de la colonie. Certains coureurs des bois ont contribué au métissage en fréquentant ou épousant des femmes autochtones.

Notre Histoire raconte qu'il n'y a pas ou très peu eu de présence des coureurs des bois dans notre région. Ils allaient dans la région des Grands Lacs et vers l'ouest. Les coureurs des bois évoluaient surtout au XVIIIe siècles et nos communautés ont été développées seulement au début du XXe siècle. Le trappeur a été plus présent chez nous, que le coureur des bois.

Les autochtones (Tête de Boule de Manawan) devaient se rendre au poste de traite dans l'Outaouais pour vendre leur fourrure ou vers Trois-Rivières. Quelques coureurs des bois auraient fait le détour par La lièvre pour éviter les Iroquois dans la période de guerre avec les Hurons dans l'Outaouais et utiliser notre rivière pour rejoindre la rivière Saint-Maurice pour vendre leur fourrure à Trois-Rivières, rien dans l'histoire nous dit qu'ils ont fait des échanges sur notre territoire. Les coureurs des bois venaient de la vallée du Saint-Laurent et avaient l'habitude de se servir de l'Outaouais pour rejoindre les différents groupes autochtones.

La présence du coureur des bois dans notre parc est donc un rappel de leur importance dans l'histoire pour l'amélioration des liens et de la communication avec les communautés Amérindiennes du Canada.

Le créateur de cette œuvre est Roger Langevin, artiste reconnu partout dans le monde, pour ses sculptures magnifiques et imposantes. La municipalité de Ferme-Neuve est fière de détenir à son tour une œuvre de cet artiste Québécois qui laisse sa marque à travers le monde.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2020.

Entrée en vigueur du nouveau règlement 23-28 modifiant le règlement de zonage numéro 23

Des modifications ont été apportées au règlement de zonage et son entrée en vigueur à la mi-juin. Afin de connaitre tous les détails de la modification, vous pouvez consulter le règlement de zonage modifié sur notre site Internet ou vous pouvez nous écrire un courriel à urbanisme@munfn.ca afin que nous vous transmettions une copie.
Les principales modifications concernent :

- Le nombre de bâtiments accessoires permis par terrain
- Dispositions concernant l'hébergement alternatif
- Dispositions concernant les logements intergénérationnels
- Dispositions concernant l'aménagement des rives

Pour un été en sécurité près de l'eau

Saviez-vous que les enfants peuvent se noyer rapidement et silencieusement, même dans quelques centimètres d'eau?

L'été ne fait que commencer et malheureusement on compte déjà plusieurs décès tragiques et évitables liés à l'eau. Les enfants de 1 à 4 ans sont les plus à risque de se noyer dans les piscines résidentielles.

Voici quelques conseils pour assurer la sécurité des enfants :

- Aidez vos enfants à apprendre les règles de sécurité nautique en les inscrivant à un programme de sécurité nautique et de natation. Inscrivez-vous à un cours de secourisme pour apprendre les techniques de sauvetage de base.
- Assurez-vous que les jeunes enfants et les nageurs inexpérimentés portent toujours un **gilet de sauvetage ou un dispositif de flottaison individuel approuvé** lorsqu'ils jouent près de l'eau.
- Les enfants doivent être surveillés de près lorsqu'ils nagent ou jouent dans l'eau ou tout près de l'eau, même s'ils utilisent des aides à la nage tels que des brassards, des sièges flottants, ou des flotteurs. **Ces dispositifs ne sont pas conçus pour sauver des vies**. Les aides à la nage peuvent donner un faux sentiment de sécurité, pouvant entraîner un manque de surveillance.

Feuilleton

Prochaines éditions

Août 2021
Date de tombée : 6 août 2021
Distribution : 18 août 2021

Septembre 2021
Date de tombée : 3 septembre 2021
Distribution : 15 septembre 2021

SÉCURITÉ NAUTIQUE

Gatineau, le 16 juin 2021 – À l'occasion de la Semaine de la sécurité nautique qui s'est tenue du 16 au 22 juin dernier, les policiers de la Sûreté du Québec ont profité de cette période pour intensifier leurs interventions en matière de sécurité nautique sur les plans d'eau du Québec. Les patrouilleurs nautiques ont travaillé en étroite collaboration avec leurs partenaires afin de sensibiliser les plaisanciers à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires lors de leurs déplacements sur les différents plans d'eau du Québec. À l'approche de la saison estivale, il est important de rappeler les lois et règlements en vigueur aux plaisanciers, et ce, afin de prévenir les collisions avec blessés graves, voire mortelles.

Voici quelques conseils de sécurité pour revenir à bon port en toute sécurité.

Naviguez en restant sobre
Quoiqu'il ne soit pas interdit au Québec de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le Code criminel.

Pour leur sécurité, les plaisanciers sont donc invités à éviter toute consommation d'alcool à bord d'une embarcation puisque certains facteurs comme le soleil, le vent et les mouvements d'un bateau soumis aux effets des vagues peuvent intensifier les effets de l'alcool lorsqu'on est sur l'eau.

Naviguez à une vitesse sécuritaire
Il est primordial de naviguer à une vitesse sécuritaire pour éviter tout incident. Utilisez les facteurs ci-dessous pour déterminer la vitesse sécuritaire :

- La capacité de voir devant vous – la vitesse réduite est la seule vitesse sécuritaire dans les conditions de brouillard, de brume, de pluie et d'obscurité;
- Le vent, l'eau et les courants;
- La vitesse à laquelle votre embarcation peut changer de direction;
- Le nombre et les types de bâtiments exploités près de votre embarcation;
- La présence de risques à la navigation, comme les rochers et les souches.

Prenez conscience de votre environnement
En tout temps, les plaisanciers sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau. Voici quelques consignes de sécurité :

- Anticipez les manœuvres imprudentes des autres plaisanciers;
- Gardez une distance raisonnable avec les autres embarcations;
- Soyez attentif aux signaux sonores des autres plaisanciers;
- Manœuvrez adéquatement et rapidement lorsqu'une situation problématique survient.

Préparez vos sorties

- Avoir l'équipement obligatoire à bord de l'embarcation et en vérifier l'état avant le départ. Les plaisanciers sont dans l'obligation d'avoir un gilet de sauvetage à l'intérieur de tout type d'embarcation. Bien que le port du gilet de sauvetage ne soit pas obligatoire, il est fortement recommandé qu'il soit porté en tout temps. Il pourrait vous sauver la vie;
- Prévoir son itinéraire et consulter la météo avant de partir;
- Avoir avec soi une carte des plans d'eau au cas où la technologie ferait défaut;
- Informer quelqu'un du plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation et nombre de personnes à bord, heure de retour prévue, etc.);
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie ainsi qu'une trousse de premiers soins;
- Se méfier de l'immersion en eau froide;
- Respecter les autres plaisanciers et faites attention aux plus petits qui pourraient se trouver près de votre embarcation..

N'hésitez pas à télécharger le Guide de sécurité nautique pour plus d'informations : https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf

Nous vous souhaitons une belle saison estivale !

Les piscine résidentielles

RÉVISION DU *RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES*

En ce début de période estivale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonce un renforcement des règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. Dorénavant, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* s'appliquera à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation. Ainsi, les propriétaires de ces équipements construits avant le 1er novembre 2010, et qui bénéficiaient jusqu'à présent d'un droit acquis, auront deux ans pour se conformer.

De plus, le *Règlement* a été bonifié afin d'augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines résidentielles et de réduire les risques d'accident de plongeon.

Qu'est-ce que les nouvelles normes impliquent?

Les principaux changements sont les suivants :

- Certaines règles en matière de contrôle de l'accès à une piscine sont renforcées à compter du **1er juillet 2021**.
  - Les clôtures en mailles de chaîne devront désormais être lattées si les mailles dépassent une certaine largeur.
  - Une bande de dégagement d'au moins un mètre devra être préservée autour d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas.
- À compter du **1er juillet 2021**, toute nouvelle piscine dotée d'un plongeoir devra respecter la norme BNQ 9461-100.
- Il n'y aura plus, à compter du **1er juillet 2023**, de droit acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du *Règlement* en 2010.

Puisqu'un permis municipal est requis pour installer une piscine ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine, les municipalités, peuvent adopter des règles plus élevées que celles contenues dans le *Règlement*. En ce sens, nous inviterons les propriétaires et les futurs acheteurs à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter.

LIENS CONNEXES

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à respecter lors de la mise en place d'une piscine résidentielle ou pour une installation existante, visitez le www.quebec.ca/piscinesresidentielles.

Pour plus d'information à propos des façons de prévenir la noyade chez soi, visitez le site de la campagne Baignade parfaite de la Société de sauvetage.

NOUVEAUTÉ
PARC D'HÉBERTISME

La municipalité de Ferme-Neuve est fière de vous annoncer que le tout nouveau parc d'hébertisme est maintenant prêt à être utilisé! L'installation s'est terminée le vendredi 2 juillet et déjà les familles peuvent en profiter. Pour les petits et les grands, le parc donne un nouveau souffle aux installations sportives du village. Situé dans le parc Poirier tout prêt du terrain de balle-molle, les gens qui désirent s'entrainer, s'amuser et se mettre au défi seront servis!

Venez en grand nombre vous amuser dans notre nouveau parc d'hébertisme.

À surveiller également, prochainement, les inscriptions du club de patin artistique Les Libellules de Ferme-Neuve

L'Afeas Ferme-Neuve a tenu son Assemblée générale annuelle le 2 juin dernier en présentiel. Les dames étaient très heureuses de pouvoir échanger de vive voix.

A cette occasion, il y eu élection du conseil d'administration et les élues sont:

Gaétane Brière, présidente

Francine Piché, secrétaire

Administratrices:

Francyne Guindon, vice-présidente et responsable du comité Finances-Organisation

Lucie Gagnon, trésorière

Diane Doré, responsable du comité promotion-éducation-culture-action (PÉCA)

Lucie Demers, adjointe au PÉCA

Pauline Leblanc, adjointe au PÉCA

Mais c'est quoi l'Afeas ?

L'Afeas pratique un féminisme social égalitaire, qui vise l'obtention d'une identité propre, d'un statut égal, d'une liberté de choix et d'une autonomie pour les femmes.

L'Afeas travaille pour que les femmes deviennent des sujets de droits à part entière et, conséquemment, que soient modifiés toutes les lois et tous les codes qui entretiennent des inégalités entre les femmes et les hommes.

Le discours de l'Afeas est positif et porteur d'espoir pour que l'égalité devienne un véritable projet de société. L'Afeas refuse de dénigrer le rôle des hommes ou d'utiliser un ton hargneux, accusateur ou revanchard.

C'est pourquoi, **chaque femme devrait être membre de l'Afeas**, ne serait-ce que pour soutenir la cause des femmes, car il est vrai de dire que le nombre est la force d'un mouvement. Plus nous serons de membres, plus les décideur.e.s tiendront compte de nos revendications. Soyez une membre de soutien, payer la cotisation, recevez la revue. **Soyez solidaires à cette association féminine.**

Nos activités reprendront en septembre avec des membres du CA très engagées et très optimistes pour une merveilleuse année remplie de réalisations, de bonnes discussions, etc…

En attendant, passez un excellent été rempli de belles rencontres…

par: Diane Doré, administratrice

Tél. : 819-587-3902 Fax : 819-587-3475
Site Web : www.clubmotoneigenorddelalievre.com.
Courriel : motoneigedelalievre@tlb.sympatico.ca
No du club : 776-12

CHANGEMENT DE DIRECTION !!!!!!!!

Après plus de 15 ans en tant que président et secrétaire-trésorière nous, Yvon Ouellette et Marie-Josée Comeau, désirons passer le flambeau à d'autres.

Pour ceux ou celles qui nous remplaceront nous demeurons disponibles pour les seconder. Je, Yvon Ouellette, souhaite demeurer en tant qu'administrateur. Le club de motoneige est en bonne santé financière, les équipements sont en bon état et performants. Nous sommes satisfaits de nos réalisations et implications.

Un nouveau conseil d'administration permet d'apporter de nouvelles idées, de nouveaux projets et de nouveaux défis.

En plus du poste de président et de secrétaire-trésorière, il y a présentement le poste de vice-président à combler, également deux (2) postes d'administrateurs et deux (2) opérateurs de surfaceuses.

Si personne ne se manifeste, qu'adviendra-t-il de la survie du club ? Pas de club, pas de sentiers, pas de surfaçage, pas d'améliorations, il faudra se déplacer pour accéder à des sentiers entretenus.

N'hésitez pas à nous appeler.

Tapis d'exercices à vendre

- **État**

D'occasion - comme neuf

- **Marque**

BODYGUARD

Payé 2000$, demande *500*$. Acheté en 2011 chez Fitness Equipment à Hull. Factures à l'appui. Peu utilisé. Jamais eu de course faite dessus. Faut voir. Dimensions: tapis: 54po.x20po. Moteur : RPM: 3600. 2.75HP

Demander Claude au (819)587-2622

Abri d'auto à vendre

En montre au : 50, 13e rue, Ferme-Neuve

Demander Claude (819) 587-2622

Seulement une saison en opération;

11 pieds de large X 20 pieds de long;

Hauteur de passage 88 pouces

Prix spécial : 250,00$

ANGELS EXCAVATION

ANGELS EXCAVATION DEMOLITION

- DÉMOLITION
- DRAINS FRANÇAIS
- MEMBRANE DE FONDATION
- FOSSE SEPTIQUE
- DÉNEIGEMENT

- PELLE
- PÉPINE
- MINI-PELLE
- TRANSPORT DIVERS
- FOURCHE

819 587-7020

514 772-7021

RBQ : 8253-9958-46

Suggestions lecture

Documentaires adultes :
Jardiner dans 1m20
Stretching express
Je ne sais pas dire non

Documentaires jeunes
La préhistoire du Québec tomes 1-2-3
La faune du Québec : Les animaux à fourrures et le piégeage
Voyage autour du monde pour en savoir plus que les grands

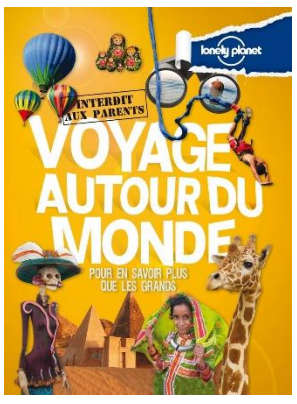

Romans adultes
Les cendres de l'innocence 1
La chambre aux papillons
Place des érables tome 2

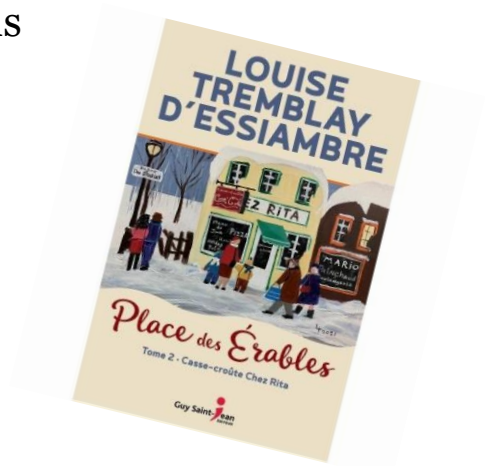

Romans jeunes
Défense d'entrer! Filles tome 2
Comme un poisson dans l'eau
Voleur ou détective?

Albums jeunes
Covido, le pangolin
Découvre les aliments avec moi!
Mon voisin est un chien

BD jeunes
Garage Isidore
Le Scrameustache
Marie Frisson

AVIS DE RECHERCHE

Lecteurs recherchés!
Vous aimez lire?
Vous aimeriez partager avec les citoyens vos impressions.
La bibliothèque est à la recherche de collaborateurs pour le Feuilleton.
Écrivez-nous au bibliotheque@munfn.ca